



« **Le CHABOT** »

Varilhes le 7 janvier 2015.

Association Agréée de Protection des Rivières Ariégeoises

À

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires DDT
Service SPEMA- EAU
A l'attention de Monsieur Riéra

Monsieur le Directeur,

Des travaux récents, effectués sur l'aqueduc du ruisseau de Laspieng en rive gauche du Salat, en amont du « pont d'Araux » au lieu-dit les 3 arches sur la RN618, ont attirés notre attention.

Ces travaux qui visaient à sécuriser la traversée de route ont rendu inaccessibles le Laspieng à toute remontée des espèces piscicoles et constituent aujourd'hui une rupture de la continuité écologique. C'est principalement en période de basses eaux que la rampe maçonnée est devenu une barrière infranchissable aux espèces piscicoles présentes sur ce secteur.

En effet, comme vous pouvez le voir sur ces photos, ces travaux ont créé un radier maçonné sans profondeur empêchant les espèces piscicoles présentes (truites notamment) de remonter ce petit affluent qui servait de frayère et de ruisseau pépinière.



Sortie du ruisseau de LASPIENG



Jonction avec le SALAT

Le ruisseau de Laspieng est classé en liste 1 au titre l'article L. 214-17 du code de l'environnement (masse d'eau N008 | O0390510). A ce titre sa masse d'eau, son biotope ainsi que ses fonctionnalités doivent être préservés.

Je tenais à vous informer des inconvénients liée à ces récents travaux.

Des solutions existent que nous souhaiterions voir mises en œuvre, comme des petits bassins en forme d'escalier avec échancrures décalées afin de favoriser la montaison.

Dans l'attente, je vous saurais gré Monsieur le Directeur de saisir vos services concernés de la Police des Eaux et des Milieux Aquatiques pour régler au mieux ce problème.

Le Président
Bernard DANJOIE

Bernard Danjoie



Copie pour information : Onema, FDPPMA Ariège, Conseil Général de l'Ariège

Lieux des travaux

